

## L'horeca et les PME plus vulnérables à l'indexation des salaires

L'Echo, [Michel Lauwers](#), 28 septembre 2024

Parmi les secteurs qui devront indexer les salaires en janvier, l'horeca sera fort affecté, car déjà mal en point. Le rêve des patrons: qu'on n'indexe que les salaires nets.

L'indexation salariale qui s'appliquera en janvier 2025 à de nombreuses commissions paritaires, dont la CP200, la plus grande du pays avec plus d'un demi-million d'employés, devrait s'établir aux alentours de 3,5%, prédit le prestataire de services de ressources humaines SD Worx. Cette augmentation automatique des salaires interviendra après une hausse de 1,4% en janvier 2024, mais de 11,08% en janvier 2023 et de 3,58% douze mois plus tôt. Soit +19,5% de janvier 2022 à janvier 2025. Cela représente quasiment un cinquième de charges salariales en plus pour leurs employeurs sur 36 mois. Et le topo sera le même pour le secteur alimentaire, l'horeca (hôtellerie, restauration), le transport routier et la construction.

Pour les employeurs de ces six secteurs à indexation annuelle (voir l'encadré ci-contre), ces 3,5% de majoration à appliquer en janvier prochain sur les salaires bruts s'annoncent à nouveau difficiles à digérer. Le secteur qui semble le plus remonté est l'horeca.

### Le blues des restaurateurs

"Les charges salariales représentent une grande part des charges totales des restaurateurs, explique Luc Marchal, président de la Fédération horeca Wallonie. Les prix de l'énergie sont aussi restés plus chers qu'il y a cinq ans et les prix des marchandises ont continué d'augmenter. Aucun établissement horeca n'est en mesure de répercuter toutes ces augmentations sur ses prix de vente aux clients, par ailleurs impactés eux-mêmes en termes de pouvoir d'achat."

Résultat des courses, "la rentabilité n'est plus au rendez-vous". Matthieu Léonard, son homologue à la tête de la Fédération horeca Bruxelles, va plus loin: "Les clients se plaignent des coûts des boissons et des plats dans nos restaurants par rapport à ce qu'ils paient dans l'horeca en France. Mais nos restaurateurs sont obligés de relever leurs tarifs, sinon ils ne s'en sortent plus. Et ils ne peuvent évidemment pas délocaliser leurs activités..."

L'augmentation du nombre de faillites dans la restauration est une conséquence logique de cette situation. "L'écrasement des marges brutes pèse jusqu'au niveau de la santé mentale des entrepreneurs du secteur, qui se demandent aujourd'hui à quoi ils servent", ajoute Matthieu Léonard.

Et si les deux présidents de fédération trouvent légitime que les travailleurs gagnent plus, ils regrettent tous deux que l'indexation ne se retrouve pas intégralement dans leurs poches. "Nous demandons au gouvernement fédéral futur de réformer les charges sur le travail, qui sont trop élevées", formule Luc Marchal.

"Durant les missions de formation du futur gouvernement fédéral, l'éventualité de recentrer l'indexation sur les seuls salaires nets a été évoquée", rappelle Matthieu Léonard. Cela permettrait de verser l'entièreté aux ouvriers et employés, et d'alléger le surplus de charges pour les employeurs (les cotisations).

"Nous serions évidemment demandeurs, poursuit-il, mais nos experts nous avertissent que ce serait compliqué à mettre en œuvre. Songez par exemple que les primes de fin d'année et les pécules de vacances sont calculés en fonction des salaires bruts; comment ferait-on pour les aligner sur les nouveaux salaires nets?"

### **Faire varier l'indexation selon la taille**

Dans les métiers de l'alimentaire, la taille des entreprises joue un rôle important dans cette pièce. Pour Florence Fernémont, qui dirige Carrément bon, une petite chaîne de boulangeries artisanales mettant l'accent sur la durabilité (42 emplois), "le maintien du système actuel d'indexation ne fait que favoriser le gigantisme" (la grande industrie), au détriment des petits. "Nous allons augmenter nos prix, nous n'avons pas le choix, dit-elle, avec le risque que le consommateur cesse de jouer le jeu."

Selon son analyse, le rapport entre les coûts salariaux et le chiffre d'affaires est beaucoup plus élevé chez les artisans et les PME comme la sienne, que dans les grandes entreprises. D'où un impact plus handicapant pour les premiers quand les salaires augmentent. Une solution consisterait, à ses yeux, à différencier les indexations selon non pas les secteurs, mais le type d'activité: ceux qui travaillent en circuit court ou dans le développement durable devraient par exemple être moins touchés que la grande industrie.

### **Routiers "augmentés" deux fois en janvier**

Du côté des transporteurs routiers, on partage la conclusion des fédérations horeca. "Nous serions très heureux si en janvier prochain, on indexait de 3,5% les salaires nets et non pas les salaires bruts", souligne Michaël Reul, le secrétaire général de l'Union professionnelle du transport routier (UPTR) qui précise qu'actuellement, seuls les petits salaires bénéficient d'une augmentation quasi égale au taux d'indexation.

Il rappelle que Georges-Louis Bouchez, le président du MR, a lancé cette piste de réforme durant les négociations au Fédéral. "Augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs, c'est très bien, mais indexer les charges sociales dans les mêmes proportions, c'est autre chose", résume-t-il.

Dans son secteur, les entrepreneurs se préparent à négocier un mois de janvier particulièrement difficile en Région wallonne, car outre l'indexation des salaires, ils devront encaisser l'augmentation de 2,86% de la taxe kilométrique camion. Ajoutons que cette taxe sera également relevée en Flandre et en Région bruxelloise, mais plus tard dans l'année.

## Une entreprise qui répercute les hausses

D'autres chefs d'entreprise se font moins de souci, non pas parce que leur secteur serait épargné, mais parce que leurs affaires se portent bien. C'est notamment le cas du groupe de génie électrique tournaisien Technord, qui emploie 450 personnes, dont 300 en Belgique.

"Nous avons la chance d'opérer dans des métiers porteurs, d'avoir beaucoup d'activités et des perspectives, répond d'emblée son CEO Philippe Foucart. Jusqu'à présent, nous avons réussi à répercuter les indexations sur nos prix de vente. Pas à 100% toutefois, car nous avons des contrats forfaitaires. Mais dans les contrats de longue durée, nous négocions une clause de révision liée à l'indexation."

"Ceci dit, dans d'autres secteurs, ce doit être intenable", ajoute-t-il aussitôt en pointant lui aussi le taux d'indexation cumulé sur trois ans. Au plan théorique, il estime qu'il faudrait revoir le système entier et le modéliser selon deux axes: un axe employeur, où l'indexation serait liée à la capacité de chaque entreprise à le supporter, et un axe travailleur, où elle serait fonction de ses revenus. En clair, les petits salaires seraient davantage indexés que les gros. Ce serait plus juste, selon lui.

"Notre masse salariale est de quelque 30 millions d'euros en Belgique, calcule-t-il. 3,5%, cela fait 1,05 million d'euros de charges en plus. Il faut les absorber. Le seul gagnant, en fin de compte, c'est l'État, qui va percevoir 4% de cotisations en plus."

Le résumé

- L'indexation salariale qui s'appliquera en janvier 2025 à de nombreuses commissions paritaires devrait s'établir aux alentours de 3,5%, selon les calculs de SD Worx.
- Cette augmentation automatique des salaires interviendra après une hausse de 1,4% en janvier 2024, mais de 11,08% en janvier 2023 et de 3,58% douze mois plus tôt: soit +19,5% de janvier 2022 à janvier 2025.
- Parmi les secteurs alignés sur les indexations annuelles en janvier, l'horeca semble particulièrement mal positionné: il devra augmenter ses prix tout en sachant qu'il continuera à voir sa clientèle s'éroder.
- Restaurateurs et transporteurs routiers plaident pour une indexation limitée aux salaires nets.